



Déclaration de Prestations

N° 07 / 4Y20 / 18

1. NOM ET CODE DE IDENTIFICATION:

- Tuiles à emboîtement en terre cuite :
 - Klinker K2, Klinker K3, Klinker Meridional, Klinker Virtus, Klinker Hydra
 - Cobert Virtus
 - Mixta Collado 10 paja
 - Mixta Meridional Nova paja
- Tuiles canal en terre cuite:
 - 30, 37, 40, 42, 45, 50
- Pièces auxiliaires coordonnées en terre cuite:
 - Rive individuelle droite, Rive individuelle gauche, Demi tuile, tuile double, tuile de ventilation, tuile à douille.
- Pièces auxiliaires non coordonnées en terre cuite:
 - Faitière/Arêtier, Rive angulaire, About d'arêtier, Rencontre 3 directions, Rencontre 4 directions, closoir, pinacle, Lanterne cheminée, stop moineau.

2. NOM ET ADRESSE DU FABRICANT:

BMI ROOFING SYSTEMS, S.L.U. - Site d'ALMANSA
P.I. El Mugarón, III Fase - C/. Toneleros, n° 2
02640 ALMANSA – Albacete – ESPAGNE

3. USAGE PRÉVU:

Matériaux destinés aux couvertures de toiture et aux bardages de bâtiments.

4. SYSTÈME D'ÉVALUATION ET VÉRIFICATION DE LA CONSTANCE DES PRESTATIONS:

SYSTÈME N° 4

Norme harmonisée: EN 1304:2013

5. PRESTATIONS DÉCLARÉES:

CARACTÉRISTIQUES ESENTIELLES	PRESTATIONS		SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES HARMONISÉES
Résistance mécanique à la rupture par flexion	Klinker K2, Klinker Hydra	≥ 1.200 N	EN 1304:2013
	Klinker Meridional		
	Mixta Collado 10		
	Meridional Nova		
	Klinker K3, Klinker Virtus, Cobert Virtus	≥ 900 N	
	Tejas Curvas	≥ 1.000 N	
Comportement au feu extérieur	Classe A (sans contribution au feu)		EN 1304:2013
Réaction au feu	Classe A1		
Impermeabilité	Catégorie 1 Méthode essai 2	R Moy ≤ 0,8 R Indiv ≤ 0,85 cm ³ /cm ² /jour	
Dimensions et tolérances dimensionnelles	Klinker K2, Klinker Hydra	Ficha técnica ± 2 %	
	Klinker Meridional	Ficha técnica ± 2 %	
	Mixta Collado 10	Ficha técnica ± 2 %	
	Meridional Nova	Ficha técnica ± 2 %	
	Klinker K3, Klinker Virtus, Cobert Virtus	Ficha técnica ± 2 %	
	Tejas Curvas	Ficha técnica ± 2 %	
Durabilité	Méthode unique (Niveau 1)	≥ 150 cycles	

- Les prestations du produit identifié dans le point 1 sont conformes avec les prestations déclarées dans le point 5.
- La présente Déclaration de Prestations s'émette, en conformité avec le Règlement (UE) n° 305/2011, sous l'unique responsabilité du fabricant indiqué dans le point 2.
- Signé par et au nom du fabricant par:

Almansa, à 15 de Mars de 2.018

Pedro VILLALBA PAYÁ

Coordinateur de Qualité de BMI Roofing Systems, S.L.U.